

Augmentation du prix du gasoil :

Qui cherche à soulever le front social contre Mohamed Bazoum ?

La Renaissance décidée à maintenir les Nigériens dans la pauvreté

LE MONDE

Siège Terminus, 1^{er} virage à gauche après l'Hôtel Terminus en venant du Rond point Grand Hôtel.

CEL : 90.00.99.83 / 94.95.75.33

E-mail: lemonde_niger1@yahoo.fr

D'AUJOURD'HUI

RCCM-NI-NIA-2014-B-2269 / NIF:297 59/P

8ème année

N°497 DU MARDI 02
AOUT 2022

PRIX : 300 F

Hebdomadaire nigérien d'informations générales et d'analyse

Un autre scandale à la présidence de la République

Un agent de billetterie aurait détourné la pension de l'ancien président Tandja Mamadou sur plusieurs mois



Feuilleton judiciaire

Bataille fraternelle autour de l'héritage de Maman Abou

Augmentation du prix du gasoil à la pompe

La Renaissance décidée à maintenir les Nigériens dans la pauvreté

Depuis ce lundi 1^{er} août, le prix du gasoil à la pompe a augmenté au Niger. Au lieu de 538 FCFA, le litre du gasoil se vend désormais à 668 FCFA, soit une augmentation de 138 FCFA. « C'est du jamais vu au Niger ! », s'est écrié le syndicaliste du secteur des transports Gamatié Yansambou dans un entretien accordé à des médias de la place. Dans une intervention à la télévision nationale, le ministre du commerce Alkache Alhada a justifié cette hausse du prix du gasoil par la guerre entre la Russie et l'Ukraine. Bien entendu, ils sont nombreux les Nigériens qui cherchent toujours à comprendre le lien qui pourrait exister entre cette guerre et le gasoil qui est extrait et raffiné chez eux. En attendant d'avoir des arguments assez convaincants sur les raisons qui peuvent la justifier, les Nigériens doivent se préparer à faire face aux énormes conséquences qui découleront inévitablement de la mesure gouvernementale augmentant le prix du litre du gasoil à la pompe. L'une des premières conséquences sera sans nul doute l'augmentation du prix de transport, notamment au niveau des camions de transport de marchandises et des bus de transport de personnes qui consomment du gasoil. Avec l'augmentation du prix de transport de marchandises, il faut s'attendre à une autre conséquence qui sera l'augmentation des prix des produits de beaucoup de denrées alimentaires qui sont importées de l'extérieur ou qui sont commercialisées d'une région à une autre. C'est connu de tout le monde au Niger que les opérateurs économiques n'ont jamais supporté les conséquences d'une augmentation des prix de transport ou de dédouanement de leurs produits. Chaque fois qu'une mesure gouvernementale vient augmenter leurs charges, ils se rabattent sur les pauvres consommateurs pour récupérer

le manque à gagner. Il en sera de même avec cette augmentation du prix du gasoil à la pompe. Les pauvres citoyens, qui vivent déjà dans un dénuement total vont encore voir leurs conditions se dégrader davantage. La Renaissance a décidé de les appauvrir encore pour entretenir une clientèle politique faite des hommes et des femmes qui n'ont ni honte ni la crainte de Dieu face à l'argent et au luxe. Sinon, que valent tous ces centaines, voire des milliers de conseillers et autres chargés de mission à la Présidence de la République, à l'Assemblée nationale, à la Primature et dans d'autres institutions de la République, dans un pays régulièrement classés comme étant le plus pauvre du



monde ? Si les centaines de millions payés chaque fois à ces femmes et hommes qui n'apportent rien de positif à la République, étaient économisés, aurait-on besoin de faire recours à des mesures tout autant impopulaires qu'antisociales comme

cette hausse du prix du gasoil à la pompe ? Peut-être que la faute incombe aussi aux Nigériens qui continuent à croire naïvement que cette classe politique alimentaire et antipatriote peut leur garantir le bonheur tant souhaité.

I.B

Entre accidents de la route et les ronflements de ses avions

Barkhane fait sa loi au Niger

En l'espace d'un mois, au moins trois accidents impliquant des véhicules ou camions de la force française Barkhane ont été enregistrés au Niger. Il y a eu d'abord celui d'Ayorou où une personne a perdu la vie, après avoir été percutée par un véhicule. Il y a eu ensuite celui de Karma où trois personnes ont été tuées et plusieurs autres blessées suite à une collision entre un camion du convoi de Barkhane et un minibus de transport. Il y a ensuite un autre accident enregistré dans la région de Dosso où selon des témoins une autre personne a été tuée. C'est vrai que presque jour que Dieu fait on enregistre des accidents, souvent mortels, sur les différents axes routiers du Niger. Mais ces accidents qui impliquent la force Barkhane ne peuvent pas ne pas attirer l'attention, du fait non seulement de leur fréquence, mais aussi du fait que cette force est mal vue par une partie de l'opinion qui la considère, à tort ou à raison, comme



une force d'occupation. Ces accidents de circulation viennent malheureusement s'ajouter à un autre phénomène qui concerne la même force française et qui porte énormément de préjudices à de nombreux Nigériens. Il s'agit des ronflements quotidiens des avions de chasse de cette force qui, au décollage comme à l'atterrissage, dont vibrer une bonne partie de Niamey, du fait des bruits assourdissants que font leurs moteurs. Dans les quartiers riverains de l'aéroport Diori Hamani, c'est un véritable cauchemar que vivent les populations, notamment les person-

nes âgées et les enfants qui ne cessent de sursauter au passage de ces avions. Barkhane peut-elle lâcher des tels avions dans le ciel parisien ou même d'une autre capitale occidentale sans susciter des réactions de désapprobation ou même des poursuites judiciaires ? Les autorités nigériennes, qui ont récemment tenté d'interdire une simple utilisation des haut-parleurs dans des lieux de culte, savent-elles à quel point les bruits des avions chasseurs de Barkhane posent de sérieux préjudices moraux et sanitaires à des habitants de Niamey ?

I.B

Un autre scandale à la présidence de la République

Un agent de billetterie aurait détourné la pension de l'ancien président Tandja Mamadou sur plusieurs mois

Selon une source très proche de la présidence, c'est l'info qui fait la Une des coulisses de la présidence. Il s'agit d'un agent d'un ministère détaché à la présidence de la République qui vient d'être rattrapé par ses actes. Comme Ibou Karadjé qui croupit depuis

la République, et des frais de missions de certains agents.

Selon notre source, la supercherie ayant été découverte, les services compétents de la présidence ont décidé de mettre purement et simplement fin au détachement du monsieur à la présidence pour le ren-

ment en prison, à Filingué. Mais au lieu d'adopter le profil bas qui sied en pareille circonstance, remercier Dieu pour avoir échappé à la prison, il semble que notre agent indélicat ferait des pieds et des mains pour son maintien à la présidence. Il a pris goût

nir afin que la décision de son reversement à son ministère d'origine soit annulée et qu'il soit maintenu à la présidence de la République, la principale vache laitière du pays. La carte de visite dont il se serait servie pour plaider sa cause est originaire de la ré-



l'année dernière en prison pour un détournement présumé d'environ 8 milliards de francs sur les comptes de la présidence logés au Trésor national, d'après les estimations faites par le président Bazoum en personne lors d'une sortie médiatique, l'agent en question s'adonnerait aussi à des détournements réguliers de fonds destinés au paiement de la pension du défunt Mamadou Tandja, ancien président de

voyer à son ministère de tutelle. À combien se chiffre le volume total du montant qu'il a détourné avant la découverte de la supercherie ? Nous ne saurons le dire pour le moment. La seule certitude, c'est qu'il a de la veine pour avoir été simplement congédié de la présidence, malgré la gravité des actes qu'il a posés pendant une longue période, certainement. Il n'a pas connu le même sort qu'Ibou Karadjé qui croupit actuelle-

à l'argent facile. Se contenter de son seul salaire et quelques retombées liées à son poste ne lui permettrait pas de maintenir le train de vie auquel il est habitué en étant à la présidence.

Pour ne pas retomber dans la galère de l'attente des fins de mois, l'on apprend que notre agent a envoyé des émissaires auprès de l'ancien président Issoufou Mahamadou pour lui demander d'intervenir

afin que la décision de son reversement à son ministère d'origine soit annulée et qu'il soit maintenu à la présidence de la République, la principale vache laitière du pays. La carte de visite dont il se serait servie pour plaider sa cause est originaire de la ré-

Amadou Garba

Feuilleton judiciaire

Bataille fraternelle autour de l'héritage de Maman Abou

La bataille judiciaire autour de l'héritage de feu Maman Abou continue de faire rage entre dame Tamo, la mère des enfants jumeaux du défunt et la famille de ce dernier. Une bataille judiciaire qui n'est pas près d'être close, le ministère public ne s'étant pas encore saisi de l'affaire. Dans cet article très documenté, nous avons reçu les témoignages, de la famille du défunt Abou qui expose, ici, les raisons et les arguments qui soutiennent sa position.

La naissance des jumeaux de Maman Abou, pendant son hospitalisation et sa maladie, a provoqué une grande surprise suivie d'une période d'incrédulité. Depuis lors la filiation des jumeaux est toujours objet de doute sérieux chez les amis proches de Maman comme dans les cercles de sa grande famille.

Les réticences des frères et sœurs du défunt à reconnaître la qualité d'héritiers des enfants de Dame Tamo étaient donc compréhensibles dans ces circonstances. En effet, selon la loi, si leur frère n'avait pas d'ascendants biologiques légitimes, issu d'une filiation établie de manière incontestée, l'héritage leur revenait de droit. Cependant, malgré leurs réticences, les frères et sœurs ne souhaitaient pas soulever un différend familial juste après le décès de leur frère, différend qui pouvait se transformer en conflit et s'étaler sur la place publique. Ils ont également reconnu qu'au moment de la mort de leur frère, ils ne disposaient pas d'éléments concrets pour remettre en cause la filiation biologique des enfants de Tamo, d'autant plus que celle-ci, disait à qui voulait l'entendre qu'elle disposait d'analyse ADN prouvant, sans le moindre doute, la filiation de ses enfants avec le défunt.

Les frères et sœurs réunis en Conseil de famille le 20 juillet 2020, à la majorité des présents, ont donc décidé de retenir les deux enfants mineurs comme héritiers et le Général



Mahamadou Abou comme mandataire et administrateur des biens laissés par leur frère. Le General Mahamadou Abou fut chargé de se rendre chez le juge et de signer un Procès Verbal dans ce sens.

Il était entendu, évidemment, que pour préserver les biens des mineurs, les membres de la famille du défunt devaient gérer les biens des enfants jusqu'à leur majorité, et ce, conformément à la coutume de toutes les ethnies du Niger. En effet, lorsque l'épouse est divorcée du frère avant son décès et remariée plusieurs fois, c'est bien la famille du défunt qui garantit la sécurité des biens des enfants mineurs.

Les dispositions furent ainsi prises, pour qu'au moment de la liquidation de la succession, les titres des biens immobiliers et les dividendes des sociétés soient placés en sécurité dans des comptes séquestres au nom des enfants mineurs pour en jouir à leur majorité.

Depuis lors tout se passait bien, les enfants furent confiés à la garde de leur mère biologique à qui une prise en charge a été consentie couvrant le paiements des frais de scolarité des enfants, la mise à disposition de deux véhicules de course, d'un chauffeur, d'un cuisinier et une prime de vie de 1 millions de Francs CFA par enfant soit 2 millions de FCFA par mois.

Une enquête pour déterminer la qualité des enfants

Mais contre toute attente, courant mars 2022, la mère des enfants écrit au Mandataire pour le sommer de procéder rapidement à la liquidation de la succession et lui remettre la gestion des biens de ses enfants. Puis, elle adressa une requête au juge afin d'obtenir qu'elle soit nommée comandataire pour accélérer la liquidation de la succession à son profit.

Les membres de la famille du défunt, informés de ces

développements, ont fait une **intervention volontaire** dans la procédure pour s'opposer à cette démarche, qui est de nature à permettre à la femme divorcée de dilapider le patrimoine successoral.

Cette intervention volontaire, provoquée par la plainte de la mère des enfants, intervenait également après que certains frères, réticents depuis le début à reconnaître comme héritiers les enfants de Dame Tamo, **eurent connaissance de preuves certaines et irréfutables** que les enfants ne sont pas biologiquement conçus par leur frère, qu'il y'a eu fraude et qu'ils ne peuvent dès lors en être les héritiers.

Ils demandaient par conséquent au juge d'ordonner une **enquête pour déterminer la qualité des enfants**. À l'appui de leur demande, les frères et sœurs portaient à la connaissance du juge:

Qu'il est de notoriété publique, que Feu Maman Abou est incapable de procréer, comme l'atteste ses précédents mariages sans enfants pendant une durée de 31 ans, période pendant laquelle il était successivement marié avec Dame F. A. (6 ans), Dame A.S. (10 ans), Dame B.A. (15 ans); Que les témoignages de toutes ses épouses font état de tentatives infructueuses pour procréer, en dépit de tous les soins médicaux, examens, et même des interventions chirurgicales,

Que même la procréation médicalement assistée avec son sperme à laquelle certaines de ses épouses ont eu recours s'est révélée infructueuse.

Que ses précédentes épouses ont témoigné par voie d'huissier en ce sens.

Qu'ainsi que l'atteste son dossier médical remis par l'hôpital américain de Paris, Feu

L'historique des faits

Maman Abou a été suivi pendant plus de deux décennies pour infertilité de 1981 à 2004 par le Dr Amar de l'Hôpital Américain de Paris. Ce suivi a mis en évidence une azoospermie (absence de spermatozoïdes) et révélé qu'il n'existe aucun signe de spermatogenèse. (La spermatogenèse est le processus de production de spermatozoïdes). Le diagnostic final intervenu en 2004 **conclut à une infertilité totale, complète et irréversible. (Cf. extrait du Dossier Dr A.)**

Que c'est après tout cela que Feu Maman Abou avait pris pour épouse Dame Tamo le 02 octobre 2010 ;

Que du 02 octobre 2010 au 11 mai 2011, Feu Maman Abou, en bonne santé **physique et mentale**, n'a pu concevoir d'enfant avec Dame Tamo ;

Que le 11 mai 2011, Feu Maman Abou avait été victime d'un AVC qui l'a immobilisé dans divers hôpitaux parisiens de 11 mai 2011 au 30 mai 2012, que cet AVC l'a rendu **psychologique vulnérable, physiquement inapte** et l'a laissé paralysé dans un fauteuil roulant jusqu'à son décès intervenu le 13 juillet 2020 ;

Que pendant cette période, il ne peut avoir de relations sexuelles, condition nécessaire à la procréation. Que d'ailleurs plus tard, pour cette raison Dame Tamo l'a abandonné avec les enfants alors âgés de moins de 6 mois au motif qu'il ne pouvait remplir son devoir conjugal et qu'étant encore jeune, elle devrait se remarier, chose qu'elle fit trois fois de suite ;

Que la famille dispose à présent de preuves certaines et

irréfutables que les enfants dont la paternité lui a été attribuée ont été conçus **entre le 06 mars (ponction de 2 embryons) et 08 mars 2012** (transfert des embryons) en Espagne à la clinique EUGEN, alors que Maman ABOU était hospitalisé à Paris pour sa seconde hospitalisation aux **Invalides où il est rentré le 02 janvier 2012 pour en ressortir le 31 mai 2012**. (Sa première hospitalisation s'est déroulée du 11 mai 2011 au 23 décembre 2011, sans discontinuer, dans divers hôpitaux parisiens). Les dossiers d'hospitalisation qui notent la moindre intervention et procédure accomplies sur le patient, ne portent aucune trace de prélèvement de gamètes (spermatozoïdes) aux fins de conception in vitro. **(cf. Dossiers médicaux des Hôpitaux CHD Stell, Foch et Invalides)**.

Que donc la possibilité de faire **ces enfants avec les gamètes males de Feu Maman Abou est écartée, tant par le diagnostic du Dr A. que par les dossiers médicaux consultables aux hôpitaux Stell, Foch et Invalides**.

Que de la fécondation in Vitro est encadrée par des règles d'éthique et de santé publique. C'est ainsi qu'il n'est pas permis de donner du sperme à partir d'un âge avancé pour la santé du fœtus. La loi française N° 2004-800 du 06 août 2004 (modifiée en 2021) et son décret d'application, article R.2141-36 sur les conditions d'âges requises pour bénéficier d'un prélèvement de sperme fixe l'âge maximal de prélèvement à moins de 60 ans chez l'homme et à moins de 47 ans chez la femme. En Espagne, où Dame Tamo semble avoir acquis le don de sperme, la limite pour donner du sperme est fixée à moins de 50 ans par Décret Royal 14/2006. Or, Feu Maman Abou a eu 60 ans le 1^{er} Janvier 2008. Il a épousé Tamo à 62 ans en 2010, les enfants sont conçus en 2012. A 64 ans il ne peut être autorisé à donner son sperme ni sur le territoire français ni sur le

territoire espagnol.

Des arguments scientifiques et juridiques

En état de cause, lorsque l'avocat parisien commis par la famille ABOU s'est rendu à la Clinique du Dr ANNE NOVIC, qui a fait le suivi de la grossesse de enfants de Dame Tamo, pour connaître l'identité du donneur des gamètes ayant permis la fabrication des bébés éprouvettes, il s'est entendu répondre par le Dr Lazymi que « l'identité du donneur est anonyme et protégée par la loi et ne peut donc être révélée. Lorsqu'il s'agit, comme c'est le cas, de fécondation in vitro avec donneur anonyme la protection des enfants exige cet anonymat pour éviter que le père biologique ne vienne réclamer les enfants au père légal » Il est tout à fait évident que si le père était le mari, il n'y aurait aucun besoin de toutes ces précautions extraordinaires. Toutes ces précautions, tendant à occulter le nom du donneur, ne se justifie que lorsque le donneur n'est pas le mari.

La législation nigérienne, elle, est beaucoup plus stricte, elle interdit le don de gamète. Elle proclame en son article 81 du décret n°2019-408/PRN/MSP du 26 Juillet 2019 portant conditions et formes de la procréation médicalement assistée que "un embryon ne peut être conçu qu'avec des gamètes males (du mari) et femelles (de l'épouse) d'un couple légalement marié" ;

À la lumière des éléments qui précèdent, il y a manifestement fraude. Dame Tamo a fait seule les enfants en profitant de la vulnérabilité **physique, psychique et morale** de son conjoint cloué sur le lit d'Hôpital. Il apparaît clairement qu'il y'a lieu pour la puissance publique, notamment le parquet, d'engager des poursuites appropriées comme dans le cas des "bébés importés".

Comme on le sait une filiation même légalement établie peut être contestée par le ministère

public si des indices tirés des actes eux-mêmes, ou les circonstances de la naissance, la rende invraisemblable ou s'il est avéré un cas de fraude à la loi (fraude à l'ADN). C'était bien le cas des bébés importés, régulièrement reconnus par leurs pères et mères qui leur ont établi tous les papiers d'identité requis et les ont gardé chez eux. Car en matière d'Etat de personnes, les dispositions de la loi sont d'ordre publiques. On ne peut y déroger par des conventions particulières.

Mais si le ministère public tarde à se saisir de l'affaire, il reste que le différend opposant Dame Tamo et la famille ABOU porte moins sur la paternité ou la reconnaissance des enfants que sur la qualité d'héritier. Car on peut être enfant naturel, adopté, bébé- éprouvette ou importé du Nigeria et avoir sa paternité légalement établie par des documents administratifs. Cette reconnaissance ne confère pas en elle-même le droit à l'héritage qui est régi par la coutume des parties. Le contentieux opposant les deux parties, toutes de coutume Touareg islamisée, porte sur le droit à l'héritage des enfants de Tamo. Et ce droit n'est conféré qu'aux enfants biologiques nées dans le mariage (cf. la Risâla et toute jurisprudence islamique sur la Procréation Médicalement Assistée). Comme on le sait, le législateur musulman insiste sur la connaissance des donneurs de spermatozoïde afin de prévenir l'inceste éventuel lorsque les enfants grandissent et atteignent l'âge du mariage. Or, dans le cas de Dame Tamo, seul Dieu connaît l'origine des spermatozoïdes ayant enfanté les jumeaux.

Dès lors, la famille ABOU n'a-t-elle pas intérêt à agir pour la sauvegarde du patrimoine successoral du défunt pour éviter tout risque de dilapidation de celui-ci par des personnes avec lesquels il n'est pas biologiquement apparenté ?

**Recueilli par
Mamoudou Zakari**

Augmentation du prix du gasoil : Qui cherche à soulever le front social contre Mohamed Bazoum ?

On voyait venir la décision et ce depuis la pandémie de la Covid 19 qui servait alors de prétexte à tout changer au motif que les restrictions auxquelles elle donnait lieu impactent toutes les activités économiques et notamment à partir de l'exportation. Mais certaines appréhensions liées à la crise politique et à un agenda électoral pouvaient permettre de mettre en veilleuse une telle décision surtout à des moments où, peut-on s'en rappeler, Issoufou Mahamadou et son régime, promettaient, face à la lutte de la société civile et en l'occurrence du syndicat des conducteurs de taxi, que son gouvernement consentirait à réduire le prix de l'essence en 2016, année électorale pendant laquelle, Zaki devrait chercher à briguer un second mandat. Mais face aux nombreux problèmes auxquels il faisait face, il ne put honorer cet engagement vis-à-vis de la société civile et les Nigériens durent, à leur corps défendant, subir car, au même moment, pour les Nigériens il y avait pire : l'insécurité qui avance à grands pas. Et lui Zaki, pour remplir, ne compte plus sur un bilan, ni si sur de nouvelles promesses, choisissant pour continuer à diriger, le système D électoral, le hold-up diront ses détracteurs.

C'est donc sans grande surprise que les Nigériens apprennent le dimanche soir, la décision du gouvernement d'Ouhoumoudou Mahamadou le renchérissement du prix du gasoil qui passe de 538f à 668f, soit une augmentation sensible de plus de 100f. Et les Nigériens se posent bien de questions, se demandant pourquoi le gasoil, non l'essence ?

Pourquoi en ce moment où, pourtant, le Niger nourrit de grands espoirs pour l'exploitation du pétrole ? A-t-on pensé à l'impact économique sur le transport et les produits courants de consommation courante transportés souvent de loin ?

La décision vient au mauvais moment. Depuis quelques mois, les Nigériens se plaignent de la flambée incontrôlée des prix sur les marchés avec les prix des céréales, du sucre, de l'huile, etc. Qui montent en flèche sans qu'il n'y ait de mesures compensatoires pour alléger la vie à des populations durement éprouvées par le libéralisme sauvage d'un socialisme qui ne se rappelle plus de ses idéaux. Faut-il donc s'attendre par cette nouvelle mesure, à une nouvelle montée vertigineuse des prix sur les marchés ? Alors que la campagne agricole pose énormément d'interrogations, l'on ne peut que s'en inquiéter pour ne pas comprendre cette décision. Le socialisme nigérien, est-il décidé à compliquer une vie déjà infernale pour les Nigériens en ne leur donnant aucun répit dans cette vie merdique qu'ils endurent depuis des années ?

Etat des lieux...

Après dix années d'exploitation du pétrole dans le pays, logiquement, avant d'aller à une augmentation inopportune, il aurait fallu d'abord expliquer aux Nigériens, ce que cette manne rêvée à apporté au pays, à son économie, au budget national et surtout dans la transformation de la vie des Nigériens ? Il est inadmissible que l'ancien ministre du pétrole ne rende pas compte de sa gestion pour que le pays apprécie, par des chiffres, ce que



le pétrole apporte au pays. Lorsque le gouvernant peut être si optimiste par rapport aux nouvelles perspectives annoncées avec vanité, c'est que rien ne met en cause la rentabilité de l'or noir. Mais alors, pourquoi cette augmentation ?

Dans le pays, l'électricité est produite aussi au moyen du gasoil. Cela peut impacter les tarifs de l'électricité déjà insupportables tant pour les ménages que pour l'économie nationale que la nouvelle tarification ne peut aider à être compétitive ?

Aujourd'hui, quelle que puisse être la raison qui motive cette décision, il reste qu'il est important d'abord de rendre compte aux Nigériens qui doivent savoir à quoi leur sert leur pétrole. Pendant qu'ils rêvaient que le pétrole allait radicalement changer leur vie, les voilà qui découvrent que même pour leur consommation nationale, ils devraient avoir aucun allègement, car, ainsi que peut curieusement le dire Pierre Foumakoye Gado devant la représentation nationale, pour qu'il soit rentable,

c'est les Nigériens qui doivent l'acheter cher pour que l'extérieur en profite mieux en l'achetant à coût réduit. Personne ne peut comprendre ce choix qui vient d'hommes qui font croire qu'ils sont des socialistes et des grands intellectuels, des hommes du peuple aussi. Tous ont aujourd'hui un comportement bourgeois qui trahit leurs convictions doctrinaires. Sans un audit préalable, avec des résultats connus et partagés avec les Nigériens, il ne peut qu'être difficile de leur faire avaler la couleuvre.

Faut-il, par ailleurs croire, qu'empêtré dans des difficultés énormes, le régime ne peut compter que sur cette unique ressource pour renflouer ses caisses vidées par l'ancien système ? Depuis plus de dix ans, quand le gouvernement fait face à des difficultés, c'est au peuple qu'il impose des mesures anti-sociales, notamment fiscales, pour faire payer aux pauvres les conséquences de sa mauvaise gestion. C'est ainsi que, il y a quelques années, le tarif de

Suite page 7

Suite de la page 6

l'électricité avait connu une hausse qui a gravement joué sur la qualité de vie des Nigériens et la survie de rares unités industrielles, dont beaucoup avaient été obligées de mettre le clé sous la paillason.

Il va sans dire que depuis l'annonce de cette nouvelle mesure inique, le gouvernement s'attend de voir la réaction que les Nigériens auront pour apprécier l'augmentation-test du prix du gasoil.

Émeute de la faim, de la vie chère ?

Il y a à s'inquiéter que cette décision ne serve de déclic pour conduire à l'explosion une situation morose surtout avec ces colères enfouies dans les âmes, les rancunes greffées aux impatiences d'un peuple qui attend depuis dix ans de socialisme le meilleur, mais qui ne peut voir chaque matin que le pire. Il va sans dire qu'augmenter d'emblée 100f c'est insupportable et même déraisonnable pour un pays qui produit et exporte du pétrole, mais que la manne ne puisse lui servir, ne voyant jamais ce que ce pétrole change dans leur vie. Est-on en train d'aider Bazoum Mohamed à avoir les Nigériens sur son dos alors qu'il n'arrive toujours pas à éteindre bien de malaises qui traversent la société nigérienne ?

Ballon d'essai...

Certains observateurs pensent que si l'on a commencé avec le gazoil, c'est sans doute pour voir la réaction que cela aura dans l'opinion et surtout l'attitude que les Nigériens pourront adopter pour y faire face. Il ne faut pas être surpris, dans cette logique, de voir, lorsque cette première mesure aura passé, de voir suivre celle, qui concerne l'essence sans doute plus visé.

Il faut, pour le moment, attendre, dans les jours qui viennent, les réactions que les Nigériens auront à apprécier la mesure à travers les différents groupes organisés qui vont certainement se prononcer sur cette annonce pour le moins provocante pour des Nigériens qui attendent des mesures qui soulagent leurs souffrances quand, le socialisme, ne lui trouve, mieux à faire qu'à la compliquer.

Le pétrole nigérien, ne doit pas servir un clan, des familles, des individus au détriment du peuple auquel il appartient ?

Non. Ce pétrole ne doit pas être comme l'uranium et comme l'or : il doit servir au Niger et aux Nigériens ! Et les Nigériens devront se battre pour qu'il en soit ainsi.

Gobandy

HAUSSE DU PRIX DU GASOIL : LES RAISONS COMPTABLES

Comparatif de l'évolution de la structure des prix du litre : Essence Super 91 Vs Gasoil.

Prix jusqu'au 31 juillet 2022 :

Prix de cession SORAZ : Essence Super 91 : 324 FCFA Vs Gasoil : 328 FCFA.

Taxes hors Redevance Ad Valorem dans le prix SORAZ : Essence Super 91 : TIPP (24,30 FCFA) + TVA (61,56 FCFA) soit 85,86 FCFA Vs Gasoil : TIPP (24,60 FCFA) + TVA (62,32 FCFA) soit 86,92 FCFA.

Coût de revient Toutes Taxes Comprises : Essence Super 91 : 409,86 FCFA Vs Gasoil : 414,92 FCFA.

Prix de cession SONIDEP : Essence Super 91 : 477,84 FCFA Vs Gasoil : 482,91 FCFA.

Appui Fonds de l'Énergie : Essence Super 91 : 2 FCFA Vs Gasoil : 2 FCFA.

Prix applicable à partir du 1er aout 2022 :

Prix de cession SORAZ : Essence Super 91 : 324 FCFA Vs Gasoil : 328 FCFA.

Variation Prix de cession SORAZ = 0 FCFA

Taxes hors Redevance Ad Valorem dans le prix SORAZ : Essence Super 91 : TIPP (24,30 FCFA) + TVA (61,56 FCFA) soit 85,86 FCFA Vs Gasoil : TIPP (24,60 FCFA) + TVA (62,32 FCFA) soit 86,92 FCFA.

Coûts de revient Toutes Taxes Comprises (TTC) : Essence Super 91 : 409,86 FCFA Vs Gasoil : 414,92 FCFA.

Variation Coûts de revient TTC = 0 FCFA

Prix de cession SONIDEP : Essence Super 91 : 477,84 FCFA Vs Gasoil : 544,33 FCFA.

Variation Prix de cession SONIDEP



Par Hama Amadou

= Essence Super 91 = 0 FCFA Vs Gasoil = 61,42 FCFA.

Prélèvement appui au Fonds de l'Énergie : Essence Super 91 : 2 FCFA Vs Gasoil : 62,65 FCFA.

Variation Prélèvement appui au Fonds de l'Énergie : Essence Super 91 = 0 FCFA Vs Gasoil = 60,65 FCFA.

Conclusion : sur 130 FCFA de hausse de prix du litre de gasoil à la pompe, 61,42 FCFA vont à la SONIDEP et 60,65 FCFA au Fonds de l'Énergie, soit 122,07 FCFA. Le reste est une question de calculs de coûts savants. Voilà où va le pognon !

LE MONDE D'AUJOURD'HUI HEBDOMADAIRE NIGERIEN D'INFORMATIONS GENERALES ET D'ANALYSE

Siège Terminus, 1^{er} virage à gauche après l'Hôtel Terminus en venant du Rond point Grand Hôtel.

RCCM-NI-NIA-2014-B-2269 / NIF:297 59/P

E-mail : lemonde_niger1@yahoo.fr

Directeur de publication
Arouna Yacouba
94.95.75.33

Directeur Commercial
Inoussa DICKO
90.00.99.83 / 96.75.34.12

Conception & Composition
LE MONDE D'AUJOURD'HUI Tirage : 1000 Exemplaires sur les presses du Groupe de presse le Monde d'Aujourd'hui



GROUPE E.G.B.T.P - AOM

B.T.P- COMMERCE GENERAL

B.P: 11 182 Tél (+227) 96 59 52 32- Niamey-Niger

UNE RÉFÉRENCE EN AFRIQUE



Nos Prestations

- Bâtiment - Route Bitumée
- Pistes Rurales - Forage - Barrage d'eau
- Aménagement Hydro- Agricole
- Matériaux de construction



Vos Besoins, Notre Priorité !!!